

**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
REGLEMENTAIRE
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)
DES VILLES DE MARTIGUES ET DE PORT-DE-BOUC**

DU 5 JUILLET AU 4 AOUT 2023



SOMMAIRE

I / LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE CADRE DU NPNRU	3
CONTEXTE ET PERIMETRE DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE MARTIGUES ET DE PORT-DE-BOUC	3
LES ELEMENTS CLES	4
 II / LA DEMARCHE DE CONCERTATION	 5
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	5
LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	6
 III / LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE REGLEMENTAIRE	 7

I- LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE CADRE DU NPNRU

A l'échelle des communes de Martigues et de Port de Bouc, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concerne près de 8 000 habitants, soit 12 % de la population des villes de Martigues et de Port-de-Bouc. Pour Port-de-Bouc le projet de renouvellement urbain impacte une grande partie du territoire dont 35 % de la population de la commune.

La stratégie des projets de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc vise à réintégrer trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) suivants :

- Quartier d'intérêt national : Les Aigues-Douces/La Lèque dénommé quartier de La Presqu'île à Port-de-Bouc ;
- Quartier d'intérêt régional : Les Comtes-Tassy à Port-de-Bouc ;
- Quartier d'intérêt régional : Mas de Pouane à Martigues.

CONTEXTE ET PERIMETRE DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE MARTIGUES ET DE PORT-DE-BOUC

CONTEXTE

Le projet de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc réserve une place centrale à l'habitat mais d'autres défis seront également à relever.

En effet, le NPNRU s'intègre dans des projets d'aménagements viaires importants comportant un contournement autoroutier, l'aménagement et le développement économique du chenal de Caronte (friche industrielle) et un désenclavement complet des QPV tant en termes d'aménagement d'espaces que de desserte favorisant la mobilité. La problématique cardinale des transports, associée à la nécessité d'un projet global pour le territoire trouve sa concrétisation dans un ensemble de projets : création d'un pôle d'échanges multimodal et d'une liaison BHNS qui reliera et désenclavera l'ensemble des quartiers concernés par la politique de la ville.

Parmi ceux-ci on pointera plus particulièrement ici la prégnance de la dimension économique, les questions de mobilité et d'emploi sur un territoire riche en potentialités mais souffrant d'une ressource humaine trop souvent en manque de qualification.

Le coût global des opérations toutes maîtrises d'ouvrage concernées est de 222 712 945 euros HT dont 44 239 052 euros TTC d'engagements financiers (hors recettes) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour ces projets, ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie des habitants, l'information et la participation des habitants est une des conditions de réussite des projets pour contribuer à la dynamique de changement portée par le renouvellement urbain. Le porteur de projets, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lien direct avec les villes de Martigues et de Port-de-Bouc,

s'est engagé à mener ce vaste programme de renouvellement urbain dans une démarche de concertation et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations relatives au projet de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc et conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, les objectifs et les modalités de la concertation publique des projets de renouvellement urbain des quartiers des Aigues-Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues ont été délibérés lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2022.

ELEMENTS CLES

Les objectifs des projets NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc doivent rester fidèles aux orientations stratégiques exposées au sein du Contrat de Ville visant une stratégie urbaine dynamique : renouvellement urbain et recomposition pour améliorer la qualité de vie, développement d'une offre diversifiée de logements nouveaux ou requalifiés et un renforcement de l'offre de transports urbain et interurbaine.

Les projets des villes de Martigues et de Port-de-Bouc répondent aux enjeux stratégiques suivants :

- **ATTRACTIVITE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Offrir un cadre paysager agréable à travers :

- La requalification des espaces extérieurs des quartiers avec la mise en place de pistes cyclable et d'aires de jeux et de détente ;
- Le désenclavement des QPV par l'amélioration de leur jonction avec le tissu urbain, la Ville et l'agglomération en opérant des démolitions d'immeubles (310 logements sociaux) lorsque cela est nécessaire ;
- La valorisation et le développement des commerces et lieux de services

- **DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIEE ET ADAPTEE AUX BESOINS DES DEMANDEURS**

Diversifier l'offre résidentielle en faveur de la mixité sociale et des parcours résidentiels en :

- Proposant de nouvelles constructions (plus de 120 logements à Mas de Pouane à Martigues, La Lègue, Rue Salengro et rue des Fabres à Port-de-Bouc) avec des possibilités d'accession sociale.
- Requalifiant près de 1 400 logements sociaux dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc

- **MOBILITE**

La création de nouveaux pôles d'échanges multimodaux à Martigues et à Port-de Bouc :

- Pôle d'échange multimodal de Martigues Croix-Sainte
 - Gare multimodale de Port-de- Bouc
- Et d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

- **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Développer des quartiers à « énergie positive » en lien avec le projet Se@nergieS qui promeut les énergies renouvelables pour améliorer le restant à vivre des habitants tout en s'inscrivant dans une optique durable (Thalassothermie, photovoltaïque et récupération des eaux brutes pour l'arrosage)

II- LA DEMARCHE DE CONCERTATION

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La Métropole Aix-Marseille-Provence, porteur des projets NPNRU a organisé en associant les villes de Martigues et de Port-de-Bouc une concertation publique des habitants et usagers, du 5 juillet au 4 août 2023 inclus. Bien que les habitants des QPV concernés aient été concertés à plusieurs reprises au cours des phases protocolaires et de contractualisation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires, cette concertation réglementaire relevant du Code de l'urbanisme (art.103-2 et suivants) vise à associer le public, suite à la signature de ladite convention pluriannuelle avec l'ANRU, le 31 mai 2023.

Dans le cadre des projets NPNRU la concertation Publique réglementaire avait plusieurs objectifs :

- **Inform**er le plus largement le public sur les opérations de démolition d'immeubles, de requalification de logements sociaux, d'aménagement et de résidentialisation des quartiers des Aigues Douces La Lègue et des Comtes-Tassy-Bellevue à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues, en donnant des **informations claires et transparentes** ;
- **Recueillir les avis et les propositions des habitants et usagers** sur les projets afin de pouvoir les adapter aux besoins des citoyens et nourrir la conception du projet ;
- **Présenter les avis recueillis et les décisions prises**

LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Les habitants des villes de Martigues et de Port-de Bouc ont été informés par **avis dans la presse quotidienne régionale le 20 juin 2023 et par affichage, soit quinze jours avant sa mise en place, de l'ouverture d'une phase de concertation d'une durée d'un mois.**

Cette publication est parue également sur les sites Internet respectifs de la Métropole et des Villes.

Durant le mois de concertation, en l'occurrence du 5 juillet au 4 août 2023, une consultation publique du dossier constitué des documents suivants :

- La délibération du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 (N°CHL-008-13067/22/CM)
- La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc (et ses annexes) signée par l'ensemble des partenaires
- Le plan guide du NPNRU
- Le vadémécum du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc

Ces documents étaient accompagnés d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers et mis à disposition du public, dans les lieux suivants :

- **Maison des projets, rue du Dr Poujol à Port-de-Bouc** et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00-12h00
- **Direction Proximité et Développement Local de la Ville de Martigues** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00-12h00 et de 13h30 à 16h30

Aux mêmes dates, pendant le temps de la concertation, **les documents ont également été consultables sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille Provence :**

<http://www.ampmetropole.fret> <http://registre-numerique.fr/ampmetropole>

Une réunion de concertation a été prévue dans chaque ville :

- **Le 11 juillet 2023 à 17h à l'Hôtel de Ville de Martigues**
- **Le 13 juillet 2023 à 16h30 à la Maison des projets de Port-de-Bouc**

III- BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE REGLEMENTAIRE

Les habitants des quartiers concernés ont été associés régulièrement à toutes les étapes des projets du NPNRU des Villes de Martigues et de Port-de-Bouc depuis 2014. Cela s'est traduit notamment par des réunions de concertation dont l'avant dernière à l'automne 2022. L'ensemble des centres sociaux ont accueilli les habitants pour échanger avec eux sur la teneur des programmes en fonction de leurs attentes. Leurs besoins ont été recueillis et intégrés dans le cadre d'une étude urbaine menée notamment avec le bureau d'étude SAFRAN.

L'étude SAFRAN résulte par conséquent en grande partie de diverses concertations organisées et est tout à fait conforme aux attentes des habitants et usagers.

Au cours de cette période de concertation quasi continue d'environ 8 ans, la Ville de Port-de-Bouc s'est dotée d'une Maison des projets, lieu d'exposition des projets ouvert à l'ensemble de la population de la Ville. La Maison du projet Jacques Méli à Martigues a joué durant cette longue période exactement le même rôle qu'à Port-de-Bouc.

Or, la conformité réglementaire nous impose la mise en place d'une concertation publique, après la signature de la convention pluriannuelle du NPNRU qui a eu lieu au printemps 2023. La signature électronique dans l'appliquet IODA de l'ANRU a été couplée par une signature protocolaire en présence des élus et de journalistes donnant lieu à une communication d'initiative locale auprès de la population.

Par conséquent, lorsque les habitants ont été invités une nouvelle fois, seulement quatre semaines après la signature de la convention pluriannuelle avec l'ANRU et ses partenaires, ils ne se sont pas présentés aux réunions réglementaires organisées à Martigues comme à Port-de-Bouc.

Après avoir appliqué strictement les modalités qui avaient été définies pour la concertation, seules deux observations non liées au projet ont été émises sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille Provence.